

Les Infos de Base

mercredi 21 septembre 2011
volume 14, numéro 38
ISSN 1492-0670



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Gaudet Éditeur Ltée
5278 rue Nantel
Saint-Hubert QC J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
450/443-3642 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 38 du 21 septembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 21 septembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 38 du 21 septembre 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 37 du 17 septembre 2011.

Tous les règlements sous **A-2.1, A-3, A-3.001, A-12, A-19.1, A-21, A-25, A-29, B-1, C-12, C-15, C-16, C-19, C-47.1, C-48, C-73.1, I-8, Q-2, R-10, R-12, R-15.1, S-01, S-4.2, S-13.1, S-17.1, T-5, T-11.011, T-12, T-16, V-1.1, V-1.2 et V-6.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 6 octobre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 34 du 24 août 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 33 du 20 août 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en

vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 19 du 14 septembre 2011. Les modifications apportées par L.C. 2011, ch. 15, 16 et 17 et entrées en vigueur au 14 septembre 2011 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 septembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 19 du 14 septembre 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 septembre 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août 2011 et contient maintenant quelque 8 011 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 25 août.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Code de déontologie des architectes, [R.R.Q., c. **A-21**, r. 5], remplacé.

Code de déontologie des architectes, D. 901-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4055, a. 77.

Règlement intérieur de la Régie du bâtiment du Québec, [R.R.Q., c. **B-1.1**, r. 1.2], aa. 17-24.

Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Régie du bâtiment du Québec, D. 914-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4073, a. 1.

Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du certificat de spécialiste d'infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 12-07-11, (2011) 143 G.O. 2, 4082], nouveau.

Règlement sur la classe de spécialité d'infirmière clinicienne spécialisée en prévention et contrôle des infections de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, [R.R.Q., c. C-26, D. 897-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4049], nouveau.

Code de déontologie des architectes, [R.R.Q., c. C-26, D. 901-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4055], nouveau.

Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, [R.R.Q., c. C-26, D. 902-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4062], nouveau.

Règlement sur l'exercice de la profession de comptable en management accrédité en société, [R.R.Q., c. C-26, D. 903-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4064], nouveau.

Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, [R.R.Q., c. C-26, r. 1.1], aa. 1.07, 1.17, 1.21, 2.02.

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 898-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4050, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 899-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4051, a. 1;

Règlement modifiant le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels, D. 900-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4053, aa. 1, 2.

Code de déontologie des comptables en management accrédités, [R.R.Q., c. C-26, r. 21.1], aa. 1, 1.1, 6, 7, 13.1, 14, 19, 20.1, 25, 27-28.1, 32.1, 33, 34.3, 34.6, 34.7, 40.2, 43-44.4, 47, 48, 50, 50.1.1, 50.1.2, 50.5, 50.6, 50.8.

Règlement modifiant le Code de déontologie des comptables en management accrédités, D. 904-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4069, aa. 1-29.

Règlement sur la chasse, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 12], ann. V, CXCIX.

Règlement modifiant le Règlement sur la chasse, A.M. 2011-036 du 12-08-11, (2011) 143 G.O. 2, 4079, aa. 1, 2.

Règlement sur l'allocation de présence et sur les frais de déplacement des membres du Comité conjoint des matériaux de construction, [R.R.Q., c. **D-2**, D. 917-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4078], nouveau.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail, [R.R.Q., c. **S-2.1**, r. 19.01], aa. 48, ann. I.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail, D. 915-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4075, aa. 1-3.

Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, [R.R.Q., c. S-2.1, r. 19.1], aa. 27.1, 27.2, 56, 218.1, 225, 386.1.

Règlement modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, D. 916-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4077, aa. 1-6.

Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec, [R.R.Q., c. **S-17.1**, D. 879-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4045], nouveau.

Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec, [R.R.Q., c. S-17.1, r. 2], remplacé.

Règlement sur la signature de certains documents de la Société immobilière du Québec, D. 879-2011 du 07-09-11, (2011) 143 G.O. 2, 4045, a. 25.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.